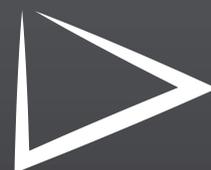


# Grand Prix ColorCode - Bassenge

23 juin 2019



## ROADBOOK



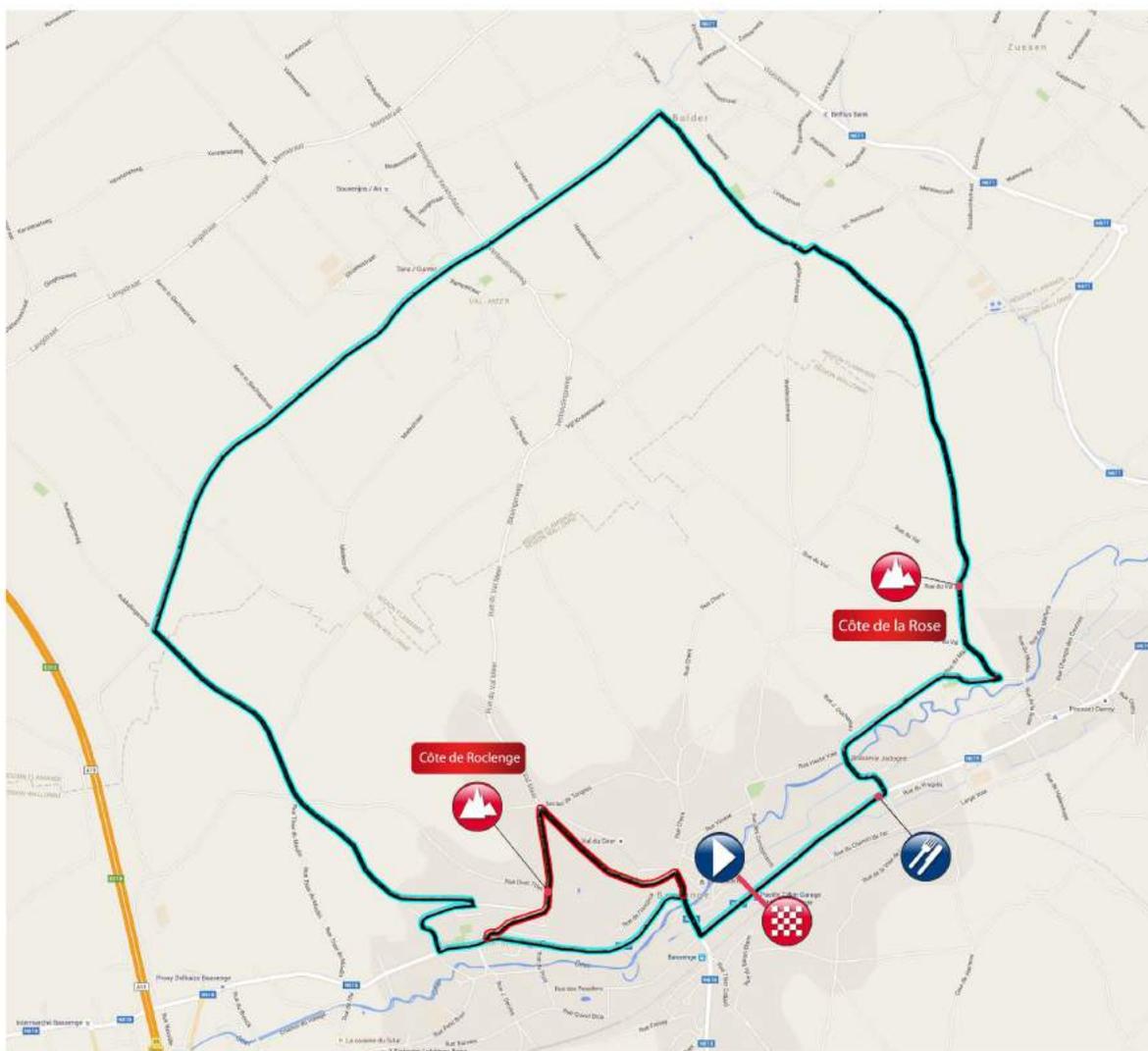
Agence Visé



## Contenu

- Le programme détaillé de l'évènement
- Les participants
- Règlement
- Règlements général

En ce qui concerne les montants sollicités et obtenus auprès des autres sponsors, la clause de confidentialité qui fait partie de chaque convention de partenariat ne nous autorise pas à les divulger dans le détail.



## Le Grand Prix Color Code - Bassenge c'est une course U23 Road Series

C'est surtout 25 équipes dont 11 belges, 11 néerlandaises et 3 Wild Card.

Date : 23 juin 2019

Départ/arrivée: BASSENGE (N619)

Parcours: 11 boucles pour un total de 160Km

Vestiaire : rue de la pommeraie à Wonck - Terrain de football

Ravitaillement : rue de la résistance à Bassenge.





KILOMETRES		Dimanche 23 juin 2019 BASSENGE - BASSENGE	
A parcourir	Parcourus		
0	0,00	N619	BASSENGE <span style="float: right;">Départ réel </span>
160	0,20		Wonck (BASSENGE)
159,10	0,90	VC	Carrefour vers rue des Platanes
157,50	2,50		Carrefour vers rue de la Rose
155,00	5,00		Zichen (RIEMST)
155,00	5,00		Carrefour vers Gielenstraat
153,90	6,10		Carrefour vers Bolderstraat
150,00	10,00		Carrefour vers Sur les Coteaux
148,10	11,90		Rocleng-sur-Geer (BASSENGE)
147,70	12,30		Carrefour vers rue Droit Thier
147,30	12,70		Carrefour vers N618/rue du Commerce
146,15	13,85	N618	Carrefour vers N618/rue de la Résistance
<b>145,85</b>	<b>14,15</b>	<b>N619</b>	<b>BASSENGE 1er passage de ligne</b>
142,85	17,15	VC	Côte de la Rose
<b>131,70</b>	<b>28,30</b>	<b>N619</b>	<b>BASSENGE 2ème passage de ligne</b>
128,70	31,30	VC	Côte de la Rose
<b>117,55</b>	<b>42,45</b>	<b>N619</b>	<b>BASSENGE 3ème passage de ligne</b>
			<b>Début RAVITO </b>
114,55	45,45	VC	Côte de la Rose
<b>103,40</b>	<b>56,60</b>	<b>N619</b>	<b>BASSENGE 4ème passage de ligne</b>
100,40	59,60	VC	Côte de la Rose
<b>89,25</b>	<b>70,75</b>	<b>N619</b>	<b>BASSENGE 5ème passage de ligne</b>
86,25	73,75	VC	Côte de la Rose
<b>75,10</b>	<b>84,90</b>	<b>N619</b>	<b>BASSENGE 6ème passage de ligne</b>
72,10	87,90	VC	Côte de la Rose
<b>60,95</b>	<b>99,05</b>	<b>N619</b>	<b>BASSENGE 7ème passage de ligne</b>
60,75	99,25		Wonck (BASSENGE)
60,05	99,95		Carrefour vers rue des Platanes
58,45	101,55	VC	Carrefour vers rue de la Rose
57,95	102,05		Côte de la Rose
55,95	104,05		Zichen (RIEMST)
55,95	104,05		Carrefour vers Gielenstraat
54,85	105,15		Carrefour vers Bolderstraat
51,00	109,00		Carrefour vers Sur les Coteaux
49,10	110,90		Rocleng-sur-Geer (BASSENGE)
48,70	111,30		Carrefour vers rue Droit Thier
48,30	111,70		Carrefour vers N618/rue du Commerce
48,10	111,90	N618	Carrefour vers rue de la Montagne
47,70	112,30	VC	Côte de Rocleng
47,70	112,30		Carrefour vers rue du Canada
47,20	112,80		Carrefour vers rue Nouwen
46,40	113,60		Carrefour vers rue de la Paille
46,00	114,00	N619	Carrefour vers rue de la Résistance
<b>45,70</b>	<b>114,30</b>		<b>BASSENGE 8ème passage de ligne</b>
42,70	117,30	VC	Côte de la Rose
47,70	<b>112,30</b>		Côte de Rocleng
<b>30,45</b>	<b>129,55</b>	<b>N619</b>	<b>BASSENGE 9ème passage de ligne</b>
<b>29,55</b>	<b>130,45</b>		<b>Fin RAVITO </b>
27,45	132,55	VC	Côte de la Rose
17,20	142,80		Côte de Rocleng
<b>15,20</b>	<b>144,80</b>	<b>N619</b>	<b>BASSENGE 10ème passage de ligne</b>
12,20	147,80	VC	Côte de la Rose
2,00	158,00		Côte de Rocleng
<b>0,00</b>	<b>160,00</b>	<b>N619</b>	<b>BASSENGE </b>



## **Équipe participantes**

### **Belgique**

- 1 ALUVANO DEVELOPMENT TEAM
- 2 BAGUET-MIBA-INDULEK-DERITO C.T
- 3 EFC-L&R-VULSTEKE
- 4 GAVERZICHT
- 5 GM RECYCLING TEAM
- 6 HOME SOLUTION – SOENENS
- 7 LOTTO-SOUDAL
- 8 MYSENLAN BABOCO DOUTERLOIGNE CT
- 9 WALLONIE BRUXELLES DEVELOPMENT TEAM
- 10 SELECTIE CYCLING VLAANDEREN
- 11 SELECTIE FCWB

### **Pays-Bas**

- 1 COMBI NOORD
- 2 VOLKER WESSELS + ADELAAR-IJSSELSTREEK
- 3 DISTRICT LIMBURG + SENS/ACHTERHOEK
- 4 MONKEY TOWN / W.V. NOORD HOLLAND + WEST FRISIA
- 5 WIELERPLOEG GROOT AMSTERDAM
- 6 VOLHARDING / DUTCH FOOD VALLEY CT
- 7 DISTRICT RTC ZUID HOLLAND
- 8 DISTRICT ZUID WEST
- 9 DISTRICT ZUID-OOST
- 10 SEG RACING CT
- 11 METEC-TKH CT

### **Wild Card**

Davo united cyclind  
Dunkerke-Cofidis FR  
Holdsworth-Zappi UK

## Règlement

### 1. Organisation

L'épreuve dénommée GRAND PRIX COLOR CODE est organisée par le La Casquette Liégeoise sous les règlements de l'U.C.I., de la R.L.V.B. et de la F.C.W.B. Elle se disputera le dimanche 23 juin 2019.

### 2. Type d'épreuve et participation

L'épreuve est réservée aux coureurs Espoirs membres d'une équipe participant à la Road series ou ayant obtenu une wild card.

### 3. Permanence

- Les Directeurs Sportifs se présenteront au départ au Pacific Tiklin rue de la résistance 44 à Bassenge de 10h à 10h50' munis de leur licence et de celles de tous les coureurs participant à l'épreuve afin de les présenter au Jury des Commissaires.
- Le double dossard est d'application. A l'inscription, l'Organisateur remettra à chaque Directeur Sportif un jeu double de dossards et plaques de cadre, ceux-ci ne seront pas à restituer après l'épreuve.
- Le briefing pour les Directeurs Sportifs aura lieu au Pacific Tilkin à 11 heures.
- Le Directeur de Course sera le nommé Roger Waucomont.

### 4. Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence Radio Tour2 - 160.10625

### 5. Voitures Techniques - Ravitaillements

- Chaque équipe pourra être suivie par une voiture d'assistance. L'aide aux coureurs se fera toujours à l'arrière du peloton ou groupe de coureurs et à droite de la chaussée, la voiture à l'arrêt. L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort au cours du briefing, selon les règlements de l'UCI.
- Un deuxième véhicule de chaque équipe recevra un laissez-passer délivrés par la R.L.V.B. pour se rendre aux ravitaillements et dans les zones de départ et arrivée. Ce second véhicule ne pourra en aucune manière circuler à l'échelon course.
- Des zones de ravitaillement sont prévues aux endroits fixés dans le livre technique. En dehors de ces zones, le ravitaillement est autorisé à partir de la voiture du Directeur Sportif à partir du 30 ème Km et jusqu'à 20 km de l'arrivée.

## Règlement

### 6. Assistance technique neutre

Deux voitures neutres et une moto circuleront à l'échelon course.

### 7. Assistance médicale

- Un médecin, 1 ambulance et 1 infirmière suivront l'épreuve de bout en bout.
- Les soins médicaux en course seront assurés exclusivement par le médecin désigné par la Direction de l'épreuve, et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ et jusqu'au moment où ils quittent celle de l'arrivée.
- Une Ambulance sera en stand-by à l'arrivée.

### 8. Arrivée

- Aux arrivées, les voitures des Directeurs Sportifs et autres suiveurs (à l'exception des véhicules des membres du Jury des Commissaires, du directeur de course, service médical, service d'ordre, drapeau rouge, drapeau vert et voitures neutres) sont tenues d'emprunter les déviations mises en place par l'Organisateur.

### 9. Délais - Abandons

- Les délais d'élimination seront de 8%
- A la demande de la POLICE, les coureurs attardés seront mis hors course dès qu'il sera constaté un retard de plus de 5' par rapport au peloton principal.

### 10. Classements

- Le classement de la Montagne G.P.M. sera établi dans les tours pairs (2-4-6-8-10) par l'addition des points attribués sur la côte répertoriée. Les trois premiers coureurs y recevront respectivement 5, 3 et 2 points. En cas d'ex aequo, il sera tenu compte du nombre de 1ères places acquises, et ensuite du classement lors de l'arrivée. Pour avoir droit au prix du classement GPM, les concurrents doivent obligatoirement terminer l'épreuve dans les délais.  
Rush : il y aura 3 sprints comptant pour le maillot vert des ruschs. A la fin du 3ème 5ème et 7ème tour.

GPM Côte de la Rose : Km 17.150/45.450/73.750/102.050/132.550

GPM Côte de Roelenge : Km 112.300/142.800/

## Règlement

### 11. Protocole

- A la fin de l'épreuve et environ 15 minutes après l'arrivée du premier coureur, les trois premiers coureurs classés à l'arrivée, ainsi que le premier coureur du classement de la Montagne, les coureurs auront l'obligation de prendre part à la cérémonie protocolaire dans l'ordre que le speaker de service citera.
- Aucune personne, autre que celles de l'organisation ou désignées par elle ne peut accompagner un coureur sur le podium protocolaire.

### 12. Prix

Les prix seront payés par la F.C.W.B. après homologation des résultats, déduction faite des éventuels frais d'envoi suivant le barème prévu pour cette course.

### 13. Contrôle Antidopage

- Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la RLVB et de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi Belge.
- Le contrôle antidopage aura lieu rue de la pommeraie terrain de football de Wonck(1km)

### 14. Environnement

Des poubelles seront placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement en signalant à vos coureurs d'éviter de lancer des emballages et des bidons dans la nature et de respecter les zones de ravitaillement.

### 15. Pénalités

- Le barème des pénalités prévues dans les règlements de l'U.C.I. et de la RLVB sont d'application.
- Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury des Commissaires conformément aux dispositions en usage à l'U.C.I.

## Règlement

### 116. Acceptation

Le fait d'être engagé dans la présente épreuve implique pour chaque coureur, chaque directeur sportif, et chaque personne officiellement accréditée, d'avoir pris connaissance du présent règlement et de l'accepter dans son intégralité.

**Pour l'Organisation,  
Le Président  
Detilloux Christophe**

23/06/2019 - GP COLOR CODE BASSENGE ( 1.13 IC 1 )

Radio Tour2 Kan 2 - 160.10625 Freq. Intern 2 Intern Freq. 168.596875 -2  
1.13 IC 1

VANDERMEULEN Xavier Voorzitter/Président

1 WILLEMS Cedric Aankomstrechtter/Juge d'Arri

DEFREYNE Martin Com.

2 BAY Robert Com.

3 MAIRLOT Laurent Com.

4 VAN STEEN Kris Operator MYLAPS & UITS FLEMAL Jacques Com.

Moto 1 GERARD François Com.

Moto 2 BETTONVILLE Jean Marc Piloot moto SUZUKI 1 PLOMB Rudy Piloot moto SUZUKI 2

Liège BOURDOUX Jean

FCWB HAVELANGE Freddy Speaker Radio Tour HAVELANGE Michel

## Règlement Général

### U23 ROAD SERIES - REGLEMENT GENERAL 1

#### 1 EPREUVES COMPTANT POUR LA U23 ROAD SERIES

Le U23 Road Series est une série de 9 épreuves sur route inscrites au calendrier national qui se déroulent en Belgique et aux Pays-Bas et qui sont uniquement réservées pour des coureurs U23, excepté des coureurs U23 issus d'équipes pro continentales & d'équipes WorldTour.

Les épreuves mentionnées ci-après feront partie de l' U23 Road Series 2019 :

- 3 mars 2019 Bruxelles-Opwijk (BEL)
- 13 avril 2019 GP Tombroek - Rollegem (BEL)
- 11 mai 2019 Arjaan De Schipper Trofee (NED)
- 30 mai 2019 Kersenronde (NED)
- 23 juin 2019 GP Color Code Bassenge (BEL)
- 7 juillet 2019 Circuit het Nieuwsblad (BEL)
- 12-13 juillet 2019 Internationaal Beloften weekend (NED)
- 4 août 2019 Hel van Voerendaal (NED)
- 1 septembre 2019 GP Albert Fauville-Baulet (BEL)

La distance de chaque "U23 Road Series" ne dépassera pas les 170 km.

#### 2 PARTICIPATION

##### 2.1 Candidatures et conditions générales

Maximum nombre de participants: 150 coureurs, soit 25 équipes de maximum 6 ou minimum 4 coureurs.

Le plateau de participation fixe pour la "U23 Road Series" est composé comme suit: Pour la Belgique (11) :

- Les équipes route continentales UCI belges ("CP3")
- Sélection(s)
- Les équipes de club belges retenues

Pour Pays-Bays (11 équipes)

- Les coureurs U23 qui ne sont pas en possession d'une licence au nom d'un club qui participe à la U23 Road Series, ne peuvent pas s'aligner pour tel club.
- Les coureurs U23 appartenant à des équipes WorldTour et UCI Pro Continentales ne peuvent pas participer.

## Règlement Général

### 2.2 Wildcards

Chaque organisateur peut en outre attribuer 3 wildcards à des équipes de club (max. 3 équipes étrangères) et des sélections régionales/provinciales/nationales et doit divulguer son choix définitif au plus tard 2 mois avant l'épreuve aux équipes choisies et au secrétariat de la Commission Route nationale (admin.sport@belgiancycling.be en wegsport@knwu.nl)

### U23 ROAD SERIES - REGLEMENT GENERAL 2

#### 2.3 Coureurs étrangers

Les coureurs étrangers qui n'ont pas de licence de Belgian Cycling, la FCWB ou Cycling Vlaanderen auprès d'un club belge qui participe à la U23 Road Series, ne peuvent pas être alignés dans cette compétition pour un tel club.

### 3 INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

Au plus tard 20 jours avant l'épreuve, chaque équipe envoie à l'organisateur, à travers le système d'inscription en ligne, le formulaire d'inscription, dûment complété avec les noms, code UCI (= contrôle de l'âge) et les UCI-ID des coureurs titulaires autorisés et max. 50 % de réserves.

72 heures avant l'heure de départ de l'épreuve les équipes envoient à l'organisateur en ligne le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour comprenant les noms, codes UCI et UCI ID des titulaires et de maximum 2 remplaçants.

Les équipes retenues (de clubs, de districts et les équipes continentales route obligées de participer) s'engagent à participer à toutes les épreuves de la U23 Road Series. En cas de forfait, chaque équipe engagée recevra une amende conforme aux règlements de l'UCI, avec toutefois un minimum de € 250,-, qui servira de dédommagement à l'organisateur. Par absence supplémentaire, l'amende sera chaque fois doublée (€ 250, puis € 500, € 1000, etc...), mais l'organisateur concerné ne recevra que € 250 au maximum.

### 4 TIRAGE AU SORT VOITURES SUIVEUSES

- Le départ des épreuves sera de préférence prévu à 13:00'hrs, réunions chef d'équipes à 11:00'hrs.
- Lors de la réunion des chefs d'équipes, l'ordre de départ des voitures d'équipes sera déterminé par tirage au sort comme suit:

## Règlement Général

### - lors de la première épreuve:

1. Les voitures des équipes présentes à la réunion des chefs d'équipes et qui ont confirmé leurs coureurs dans les délais prévus à l'article 1.2.090.
2. Les voitures des équipes présentes à la réunion des chefs d'équipes et qui n'ont pas confirmé leurs coureurs dans les délais prévus ;
3. Les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des chefs d'équipes.

### - lors des autres épreuves:

1. Les voitures des équipes présentes à la réunion des chefs d'équipes et qui ont confirmé leurs coureurs dans les délais prévus à l'article 1.2.090. Lors de ce tirage au sort, les équipes entrant en ligne de compte pour le classement interclubs belge de la "U23 Road Series" seront placées entre elles dans l'ordre décroissant des points du classement interclubs belge actualisé de la "U23 Road Series".
2. Les voitures des équipes présentes à la réunion des chefs d'équipes et qui n'ont pas confirmé leurs coureurs dans les délais prévus ; 3. Les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des DS.

## U23 ROAD SERIES - REGLEMENT GENERAL 3

### 5 CLASSEMENTS

- Tous les coureurs U23 ayant le droit de participer entrent en ligne de compte pour les classements de la U23 Road Series.
- Chaque résultat d'une épreuve est lié à un barème au points doté de points pour les 25 premiers coureurs dans chaque "U23 Road Series" d'après le barème ci-après: 1er coureur 30 ; ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 point.

#### 5.1 classement individuel aux points

- Les coureurs classés ex aequo au classement individuel aux points de la "U23 Road Series" seront classés en première instance d'après le nombre de points le plus haut dans les différentes épreuves. En cas d'une nouvelle égalité, le résultat de la dernière épreuve sera déterminant. - Classement général final individuel; des prix en espèces seront attribués selon le classement final individuel de la "U23 Road Series". Le barème (2500 €) est fixé comme suit :
- |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 750€ | 500€ | 350€ | 225€ | 175€ | 150€ | 125€ | 125€ | 100€ | 100€ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|

## Règlement Général

- Au leader du classement général individuel des épreuves sera remis un maillot jaune de leader.

### 5.2 classement général des Jeunes (réservé aux U23 de 1ère année)

- Au meilleur jeune dans le classement aux points individuel sera remis un maillot de leader blanc du « Meilleur jeune ».

- Classement général des Jeunes; des prix en espèces seront attribués selon le classement final des jeunes de la "U23 Road Series". Le barème (250 €) est fixé comme suit :

1 2 3 150€ 75€ 25€

### 5.3 classement des sprints

- Le classement individuel des sprints est comptabilisé par l'addition des points liés aux résultats des sprints intermédiaires dans chaque épreuve de la "U23 Road Series"

- 3 sprints sont prévus dans les épreuves en ligne susmentionnées et les points suivants sont attribués : 8, 5 et 3 points aux 3 premiers coureurs dans le résultat.

- Au leader du classement individuel des sprints sera remis un maillot vert de leader. - En cas d'égalité aux points il sera tenu compte du résultat du dernier sprint dans lequel les coureurs concernés ont remporté des points.

- Classement général des sprints; des prix en espèces seront attribués selon le classement final des sprints de la "U23 Road Series". Le barème (250 €) est fixé comme suit :

1 2 3 150€ 75€ 25€

## U23 ROAD SERIES - REGLEMENT GENERAL 4

### 5.4 ordre des maillots de leader

Les coureurs qui mènent dans les classements susmentionnés sont obligés de porter ce maillot dans la prochaine épreuve de la "U23 Road Series". Sur ces maillots de leader seront prévus un espace réglementaire pour la publicité du sponsor du club, en concordance avec l'article 1.3.053 des règlements sportifs.

Dans l'éventualité qu'un coureur mène dans plusieurs classements, ce sera le deuxième dans le classement concerné qui portera le maillot de leader. L'ordre de préférence des maillots est :

- Classement général individuel (maillot jaune)

## Règlement Général

- Classement général des Jeunes (maillot blanc)
- Classement général des Sprints (maillot vert)

Dans l'éventualité le leader ne participe pas de l'une des classements mentionnés ci-dessus, le maillot de leader n'est pas porté.

Pour entrer en ligne de compte pour le classement final, chaque coureur est obligé de participer à la dernière épreuve (1/9/2019 – GP Albert Fauville-Baulet), sauf en cas de raison acceptable (maladie, blessure), étayé par les attestations médicales afférentes, sinon il(s) perd(ent) la victoire finale et est/sont dégradé(s) d'office d'une place que celle auquel il(s) aurai(en)t droit.

### 6 CEREMONIE PROTOCOLLAIRE APRES L'EPREUVE

Chaque organisateur se chargera de prévoir des fleurs pour la cérémonie protocolaire des différents leaders dans la "U23 Road Series".

### 7 DIFFERENDS, CONTESTATIONS OU CAS NON PREVUS

Tous les différends, contestations ou cas non prévus concernant l'organisation et le système des points de la "U23 Road Series" appartiennent à la compétence exclusive de la Commission Route belge et hollandaise. Les décisions afférentes prises par la Commission Route belge et hollandaise sont irrévocables et sans possibilité d'appel.

### 8 PRIX

Les prix en espèces des épreuves sont fixés selon le barème applicable de 1270 euro (30 prix). L'organisateur paie le montant des prix en espèces dans les 14 jours après l'épreuve par virement aux équipes. Les données bancaires seront pour ce faire mis à disposition par Belgian Cycling et la KNWU.

